

Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du Mardi 2 juillet 2013 Après-midi

01 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne au secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie et à la Mobilité, adjoint à la ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances, et secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles, adjoint au premier ministre, sur "le transfert de compétences pour le secteur soins de santé, et plus particulièrement les soins de kinésithérapie" (n° 17816)

01.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, nous savons tous que le transfert de compétences décidé dans le cadre de la sixième réforme de l'État demande du temps et nécessite beaucoup de préparatifs tant de la part de l'État fédéral que des entités fédérées.

Chaque secteur concerné attend de voir comment s'organisera demain ce transfert en termes de budget, de personnel mais aussi d'infrastructures. De manière plus spécifique, je m'intéresse ici aux soins de santé et à l'aide aux personnes ainsi qu'à la qualité des prestations fournies. La gestion de ces matières impliquera au niveau des entités fédérées une concertation sociale et une cogestion avec les prestataires de soins, les gestionnaires des différentes institutions de soins, les organismes assureurs (mutuelles) ainsi que les représentants patronaux et syndicaux.

Ayant reçu, probablement comme la plupart de mes collègues, un courrier émanant d'Axxon, association de défense professionnelle représentative des kinésithérapeutes, je voulais relayer leur inquiétude, notamment du côté francophone, quant à l'état d'avancement de cette réforme.

Eu égard à votre participation au Comori, je souhaite vous poser les questions suivantes.

De manière générale, qu'en est-il des fiches que doivent dresser les entités fédérées? Il y a deux mois, il était question de 82 fiches dressées par la Région flamande. Qu'en est-il de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région wallonne?

Le Conseil des ministres a nommé, début mars 2013, un fonctionnaire du SPF Chancellerie comme personne de contact pour les administrations des entités fédérées. Cette personne a-t-elle déjà eu des contacts avec les trois Régions dans le secteur des soins de santé? Dans l'affirmative, avec quelles administrations et pour quelles compétences? Dans la négative, pourquoi et quand sont prévus les premiers contacts?

Pouvons-nous savoir comment se concrétise ou se concrétisera cette transmission d'informations? Par réunion, par communication de dossiers, de base de données?

De manière plus spécifique pour le secteur défendu par Axxon, pouvez-vous me dire si les prestataires, via leur fédération, seront concertés dans le cadre du transfert de compétences, et à quel moment?

01.02 **Melchior Wathelet**, secrétaire d'État: Monsieur le président, chère collègue, une *task force* interfédérale administrative a été créée au départ des chancelleries du premier ministre et des ministres-présidents. Celle-ci a pour mission d'organiser les échanges d'informations en vue de préparer suffisamment en amont l'implémentation concrète de la réforme. Des réunions thématiques ont eu lieu, dont une sur les soins de santé, avec les administrations concernées – SPF Santé publique et INAMI.

Tenant compte des décisions du Comité de mise en œuvre des réformes institutionnelles

(Comori) sur les textes de transfert de compétences et la loi spéciale de financement, ce travail de concertation entre le niveau fédéral et les entités fédérées va se poursuivre sous la coordination de l'administration concernée dans les mois à venir. Dans ce cadre, il leur revient d'examiner si et à quel moment il convient de consulter les secteurs concernés sur les réformes à venir.

Par contre, en ce qui concerne la méthodologie adoptée précisément au niveau des entités fédérées, le gouvernement fédéral n'est pas au courant de ces différentes méthodes. C'est de l'autonomie propre des entités fédérées que d'organiser ces différentes consultations et méthodologies.

01.03 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Merci, monsieur le secrétaire d'État pour votre réponse. Nous pouvons comprendre que les différents secteurs soient inquiets quant aux conséquences des transferts. Suite à votre réponse, je leur conseillerai de s'adresser aux entités fédérées.

L'incident est clos.